|  |  |
| --- | --- |
|  | Groupe socialiste au PLT jurassien |
|  | Question orale – 18 décembre 2019  |

 **Faits … pas si divers !**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Madame et Messieurs les Ministres,

Fin novembre dernier, les médias jurassiens nous apprenaient qu’un enseignant spécialisé démissionnait de son poste dans la classe relais de Saulcy nouvellement créée. Se sentant menacé physiquement, celui-ci avait pris la décision de ne pas poursuivre l’expérience dans cette classe qui se devait être un modèle dans l’accueil d’élèves de primaire et secondaire ayant des difficultés disciplinaires dans les écoles du canton.

En mai dernier, le ministre Courtet présentait cette nouvelle structure scolaire comme une solution afin d’isoler provisoirement certains jeunes indisciplinés de leur cadre habituel pour mieux les réinsérer quelques semaines plus tard. Celui-ci soulignait encore aux médias que, je cite, « la classe de Saulcy reste avant tout une mise au vert pour les écoliers ».

Mais au-delà de ces considérations, c’est le mode de communication employé par le Service de l’enseignement qui nous interpelle. Car s’agissant des faits relatés, les médias locaux mentionnaient que deux élèves avaient cherché à intimider l’instituteur et étaient même allés à « poser leurs mains sur son visage» ... Or il s’avère que les faits sont plus graves puisque la violence de ces élèves est allée jusqu’à placer une arme blanche sur le cou de leur enseignant. Alors que des sanctions et des mesures ont été prises immédiatement par le SEN et que le maintien de cette classe n’est pas remis en question, on peut tout de même s’interroger pour quelle raison le même service cantonal a cherché à minimiser un acte d’une grande violence survenu dans le cadre scolaire ?

Sans remettre nullement en question le bien-fondé d’une telle structure dans le Canton du Jura, je m’interroge tout de même sur la possibilité d’identifier les élèves ayant encore la possibilité de fréquenter une telle structure et de s’assurer que ces derniers vont s’inscrire dans un cadre qui permette une véritable prise en charge.

D’où ma question :

* **A l’avenir le Service de l’enseignement ne devrait-il pas s’inspirer d’exemples d’autres cantons comme celui de Fribourg afin de s’assurer que les élèves sélectionnés en amont correspondent en grande partie au profil d’une classe-relais ?**

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Delémont, 18 décembre 2019

Nicolas Maître